

Habilitation électrique B1-B2-BR-BC-BE (personnel électricien)

↳ Obtenir un titre d'habilitation délivré par l'employeur

Public : Personnel électricien BT :

- Exécutant des consignations.
- Exécutant des travaux hors tension.
- Réalisant des interventions générales.

Prérequis : Des connaissances techniques en électricité sont obligatoires pour suivre cette formation.

Durée : 3 jours.

Objectifs :

- Connaître la réglementation se rapportant aux instructions, aux consignes de sécurité et aux risques présentés par les installations, les équipements BT et les ouvrages en exploitation.
- Utiliser les connaissances acquises pour travailler dans des zones électriques en toute sécurité.

Pédagogie :

- Exposé théorique.
- Cas pratiques.
- Travaux en groupe.
- Mises en situation : Exercices sur du matériel électrique.
- Questions-Réponses.

Matériel pédagogique :

- Fourniture du matériel adapté : armoires électriques, kits pédagogiques.
- Remise d'un livret « Préparation à l'habilitation électrique » (MémoForma).

Evaluation et validation :

- Les connaissances sont validées par un QCM à la fin de chaque module.
- Les savoir-faire sont validés par les mises en situations et les exercices pratiques.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné, le formateur faisant des propositions de symboles.

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010

Article R.4544-9 : « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ».

Article R.4544-10 : « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R.4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

1. Les dangers du courant électrique

- Le phénomène accident et l'électricité.
- La résistance du corps humain.
- Les réactions physiologiques du corps humain.
- Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects.

2. Le classement des installations et des habilitations du personnel

- Analyse des prescriptions de la NF C18510.
- Titre et niveau d'habilitation.
- Domaine de tension.

3. Les conditions d'intervention selon le niveau d'habilitation

- Manœuvres, mesurages, vérifications et essais : rôles et opérations.

4. Notions élémentaires de secourisme

5. Conduite à tenir en cas d'incendie sur une installation électrique

6. Les protections, l'appareillage : rôle et fonctionnement

- Sectionneurs, interrupteurs, contacteurs, coupe-circuits à fusibles, relais magnétiques et thermiques, disjoncteurs, transformateurs.

7. Conception des différents circuits

- Installation BT.
- Mise à la terre des masses métalliques.

6. Bases en prévention

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
- Être capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.

8. Protections individuelles et outillage électroportatif

9. Exercices pratiques

